



COMMUNE DE MANSPACH 2020

ETAT CIVIL de Novembre 2019 à Novembre 2020

Us nous ont quittés ...

Colette MORGEN, décédée le 1 Avril 2020

veuve de Marcel MORGEN

Amandine HOFF, décédée le 27 Août 2020

veuve de Yves Robert GERARD



Us se sont dit oui !



NUSSBAUM Vincent Jean Léon et Fabienne Corinne SCHNEBELEN
mariage célébré le 24/12/2019

DE BORTOLI Alain François et Karine Monique Brigitte ESTOP
mariage célébré le 25/07/2020

Us sont arrivés...

GIRARD Mathis, Marc, né le 08/01/2020
fils de Marc Dominique Michel GIRARD et de Eugénie Valérie CLEMENT

DIEMUNSCH Mia, née le 07/02/2020
fille de Joris Claude Roger DIEMUNSCH
et de Sarah KUGLER

EGLER Julie, Louise, Tama, née le 19/02/2020
fille de Jean-Marc Louis EGLER et de Azumi INOUE

BOURJAILLAT Eléonore, Blanche, née le 14/04/2020
fille de Benoît Patrick BOURJAILLAT et de Marie BAUER

FUCHS ANDRES Mila, née le 10/07/2020
Fille de Fabien Eugène Louis FUCHS et de Caroline Sylvie ANDRES

SCHWEIZER Nino né le 22/08/2020
fils de Guillaume Ronny Dominique SCHWEIZER
et de Margot Marie Suzanne KREUTTER

BROGLIA Maël, Bruno, Christophe, né le 1/11/2020 fils de
Donovan, René, Christophe BROGLIA et Marylise, Christiane,
Nicole VINCENT



Us ont soufflé leurs bougies ...

80 ANS

Jean-Pierre BOEGLIN, né le 29/05/40

Bernard RICHARD, né le 9/07/40

Rémi DI GUISTO, né le 19/09/40

Joseph SCHWOB, né le 19/11/40

90 ANS

Anne-Marie PARENT, née le
14/05/30

André HARTMANN, né le 1/07/30

95 ANS

Eléonore SCHWECHLER, née le 7/08/25

La municipalité est heureuse d'avoir pu partager avec eux ce moment de joie et de convivialité.

Nous leur adressons tous nos vœux de bonheur et de bonne santé !



Le mot du Maire



Chères Manspachaises, chers Manspachois, chers Amis,

L'année 2020 restera gravée dans nos mémoires comme l'année pendant laquelle un microscopique virus est venu meurtrir l'humanité, frapper douloureusement des familles, chambouler nos vies, freiner les jeunes dans leurs élans, terrasser l'édifice économique libéral, malmener l'emploi, rabattre le caquet aux adorateurs économiques et politiques de « *l'argent roi* », ramollir nos certitudes, et imaginer de nouvelles orientations qui ne répondent plus forcément aux rythmes des palpitations boursières spéculatives stimulées par l'exploitation anarchique et destructrice des ressources planétaires. Aujourd'hui, personne ne sait comment nous allons passer l'hiver, mais tout le monde sait que l'extinction progressive de la pandémie va ouvrir la porte d'une organisation socio-économique novatrice. A l'échelle de la commune, cette crise sanitaire et ses confinements, ont provoqué de nombreuses perturbations: Ecoles, vies familiales, animations associatives, vie municipale, pratiques culturelles, Salle des fêtes, Marché, Secrétariat, Conseil Municipal. Dans le domaine des chantiers en cours, cette année fut, et reste, d'une très grande complexité organisationnelle.

Quoi qu'il en soit, l'arrivée annoncée des vaccins au Printemps 2021, devrait affaiblir cette épidémie virale, en rétablissant progressivement l'accession à une vie sociale, économique et environnementale porteuse de multiples projets, dont nous avons fort besoin.

En 2020, le réchauffement climatique est encore monté d'un cran, en provoquant canicules et sécheresses particulièrement impactantes pour l'économie agricole, mais surtout pour les cours d'eau, les nappes, et tous les milieux naturels et bio diversitaires qui s'y rattachent. Contrairement aux virus temporaires, ce réchauffement climatique s'installe, s'accroît d'année en année, et nous oblige à regarder les choses en face en nous posant quelques questions: « *Que deviennent les captages d'eau potable et les nappes aquifères, lorsqu'il ne pleut plus et que les rivières, lacs et étangs sont à sec comme ces 3 dernières années?* ». « *Quel avenir pour les cultures agricoles ordinaires comme le blé, le maïs, les légumes?* ». « *Quel avenir pour l'élevage face aux prairies et pâtures grillées par les sécheresses?* ». « *Quel avenir pour nos forêts dépérissantes qui perdent leur rôle de régulateur hydrique et thermique de l'atmosphère?* ». « *Quelles précautions, et quelles protections faut-il mettre en œuvre chez soi, face aux séquences climatiques de plus en plus violentes?* ». « *L'eau à la maison : Comment faire face aux pénuries prévisibles?* ». « *L'énergie à la maison, quelles options?* ». « *Le télé travail, une réalité incontournable pour les métiers adaptés.* ». Ces quelques questions, parmi tant d'autres nous interpellent tous, à l'heure où nous avons compris que l'Etat Providence souffre, et que c'est à nous tous qu'il appartient de faire émerger les solutions territoriales et solidaires qui permettent de compléter et de dynamiser en les mutualisant, nos intelligences respectives. Les réponses locales au réchauffement climatique ne sont pas les mêmes dans le Sundgau, que dans le Morbihan ou le Béarn, ou sur l'autre planète parisienne. C'est à nous de formuler ces nouvelles solutions en les mettant en œuvre chez nous, dans nos maisons, dans notre village, dans notre Communauté de communes, dans notre Pays Sundgau, sans attendre que le Grand Est, ou les Enarques gouvernementaux viennent nous dire ce qu'il y a lieu de faire pour construire un avenir soutenable de notre territoire. Cela fait longtemps que Manspach montre le chemin et que la C.C.S.A.L. emboîte le pas. Sachons poursuivre!

Dès que la Covid aura pris la poudre d'escampette, au printemps, des commissions communales seront organisées, pour solidariser vos idées, afin de poursuivre cette adaptation aux présentes contraintes climatiques et réduire au maximum l'aggravation de cette évolution, en redynamisant le lien social qui aujourd'hui nous manque tant.

En attendant, continuons à nous protéger les uns les autres. Le Noël communal 2020 n'aura pas lieu cette année, mais un petit geste sera fait pour marquer Noël. Pour l'année 2021, au nom du Conseil Municipal et du personnel communal, je vous adresse les meilleurs vœux de santé et d'énergie pour réussir l'adaptation aux nouvelles habitudes qui nous attendent.

Dany DIETMANN

TRAVAUX REALISES



La 3ème tranche d'enfouissement des réseaux secs, malgré la covid, est enfin terminée. Plus de fils et plus de poteaux (rue du Moulin, rue du Viaduc, rue de la Chapelle, rue des Tuiliers, rue de l'Eglise, rue Auguste Bihl, rue du Krebsbach).



Revêtement trottoir rue du Viaduc 20 392.82 € ttc



Pose d'un miroir intersection rue St léger / Bellevue (meilleure visibilité pour le bus scolaire) 702 € ttc



REFECTION de la rue des Tuiliers
11 391 € ttc



REFECTION de la rue Bellevue
5 396.40 € ttc

Entretien des tabourets siphons

Curage annuel (2000 € ttc) des 162 tabourets siphons nécessaire pour éviter les inondations en cas d'orages violents.

Il n'est pas autorisé de les utiliser pour déverser des déchets domestiques. Ils relèvent de la sécurité publique.

Pour info, la 4ème et dernière tranche de l'enfouissement des réseaux secs débutera en 2021 pour un coût global estimatif de 675 000 € HT.

Le syndicat d'électricité participera à hauteur de 244 000 € HT

A la charge de la commune :

431 000 € HT

SECURISATION DU VILLAGE



MARQUAGE AU SOL : passages piétons : bandes milieu 7 573.32 € ttc

Sur les entrées depuis RETZWILLER, ROMAGNY et SUARCE, les panneaux ont été avancés de 75 m, pour limiter la vitesse aux entrées du village. Attention, ralentissez plus tôt !
Trois arrêtés municipaux modifiant les limites de l'agglomération ont été pris par M. le Maire dans ce sens, et l'unité routière départementale s'est chargée du déplacement des panneaux.

SECURISATION RESEAUX SECS : La 4ème et dernière tranche de sécurisation des réseaux secs concernera : la rue St Léger, la rue de la Forêt, la rue des Jardins, la rue des Vergers, la rue de la Largue et la rue de l'Automne. Des techniciens viendront à votre rencontre pour définir l'accès souterrain des réseaux sur chaque propriété. Réservez-leur le meilleur accueil.

CIRCULATION ROUTIERE : Le village de Manspach se caractérise par une circulation automobile en agglomération supérieure à 6000 véhicules/jour, soit plus de 2 000 000 véhicules/an. Ce trafic important est surtout un trafic de transit, dont les flux sont répartis autour d'un axe principal D103, sur lequel viennent se brancher les D 7bis, D.14bis et D26 .



ACCIDENTOLOGIE : Il convient de remarquer que durant les 20 dernières années et malgré cet important trafic de transit, aucun accident de la route ayant entraîné des atteintes corporelles graves n'a été enregistré dans le village de Manspach. **Faisons en sorte que cette situation perdure en optimisant l'existant en terme de signalisation.**

COMPORTEMENT : Alors que chacun d'entre nous remarque essentiellement les usagers de la route qui ne respectent pas le code de la route, (Vitesse excessive, passages piétons non respectés, dépassements interdits, nuisances sonores de pots d'échappement non conformes), **il faut reconnaître et apprécier le civisme d'une très écrasante majorité d'usagers de la route** qui respectent les prescriptions du code routier et qui ne méritent pas d'être importunés par des « *gendarmes couchés* » des « *feux stop and go* » des « *pavés berlinois* » etc... ; dispositifs qui par ailleurs confinent à l'enfer pour les propriétés riveraines, et ne changent rien dans le comportement de celles et ceux pour qui ils ont été installés. Au contraire, cela induit nuitamment des manifestations d'humeur intempesitives sonores particulièrement perturbantes pour le sommeil, le calme et le confort des habitants. Dans la rubrique comportement, sachons ne pas oublier qu'en France, 700 000 usagers roulent sans permis, et 600 000 sans assurance. Notre pays dispose d'une bonne marge de progression.


SIGNALISATION :

Afin d'améliorer la sécurité, tout en respectant les usagers non délinquants et surtout les usagers locaux, il a été suggéré, en Conseil Municipal, l'installation **d'une signalisation adaptée, ainsi que d'une « zone 30 » sur la zone Ecole, Mairie, Eglise. Cela fera l'objet d'un prochain débat.**



De nombreuses communes françaises ont organisé la généralisation de la priorité à droite, et ont enregistré une diminution significative de la vitesse des usagers en transit, sans perturbation des usagers respectueux du code de la route. (Voir exemple de Saint-Avé.)



EN CLAIR : Des panneaux  pourront être installés avant chaque priorité à droite .

Chaque entrée de village pourrait être dotée d'un panneau d'information, et à terme d'un radar pédagogique enregistreur des vitesses.

ARTICLE R 415-5: Le non-respect des règles de priorité et donc le refus de priorité est sanctionné par le retrait de 4 points et par une contravention de 4ème classe (amende forfaitaire : 135 € ; amende minorée : 90 € ; amende majorée : 375€) et une suspension de permis (3 ans maximum). Quel que soit le type de refus de priorité (refus de priorité piéton, refus de priorité à droite ou refus de priorité sur un céder le passage...) les sanctions que risquent le contrevenant pour ces infractions routières sont identiques.



ECHOS DE L'ECOLE

⇒ Madame **Diane KASZUK** a été nommée **Directrice du RPI des Sources** et a la charge des classes de **CM1-CM2** à Manspach. Bienvenue à Manspach pour la nouvelle Directrice, et bonne continuation à Madame **Alexandra FRIEH** avec ses **CE1-CE2**



Pour la sécurité de tous les écoliers, les ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles) de notre RPI ont été formées par le transporteur GAST à l'accompagnement des élèves dans le bus (utilisation du frein, de l'extincteur, du marteau en cas d'urgence)

A cet effet, un autocar a été mis en place le 14 septembre sur le parking Ste barbe Altenach avec M. BAILLY Michel (formateur), afin de visualiser les gestes à réaliser en cas de problème.

Chaque ATSEM a signé une charte de l'accompagnateur comprenant 13 points en matière de sécurité.



Consignes d'évacuation en cas d'urgence

Règles de sécurité à bord des autocars et consignes d'évacuation en cas d'urgence

Numéros d'appel d'urgence:
 15 Police
 17 Gendarmerie
 18 Pompiers
 112 Secours

www.fntv.ch

Règles de sécurité et du civisme à bord du véhicule

Issues de secours et équipements de sécurité

Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire pour tous les passagers.
 C'est obligatoire à bord de tous les véhicules à moteur à 2 ou 3 places.
 À l'usage du passager.

Nz voyager pas d'alcool!
 Il est strictement interdit de boire de l'alcool à bord d'un autocar.
 Il est également interdit de fumer à bord d'un autocar.
 Le conducteur a le droit de refuser le passage à tout passager qui ne respecte pas ces règles.

Conservez l'hâle central déployé
 Lors des haltes, arrêtez-vous à l'arrêt réglementaire. Arrêtez le bus, mais ne partez jamais avant d'être autorisé à le faire.

Ne parlez pas au conducteur
 Une communication est autorisée en cas de nécessité absolue.
 Le conducteur a le droit de refuser le passage à tout passager qui ne respecte pas ces règles.

Il est interdit de fumer et de voyager à bord du véhicule
 À bord d'un autocar, il est strictement interdit de fumer.
 Il est également interdit de voyager à bord d'un autocar sans avoir obtenu l'autorisation du conducteur.

Ne dégradez pas le véhicule
 Il est strictement interdit de dégrader le véhicule.
 Le conducteur a le droit de refuser le passage à tout passager qui ne respecte pas ces règles.

www.fntv.ch



LE R.P.I. DES SOURCES

Cette année, le Regroupement Pédagogique intercommunal des Sources accueille 128 élèves. Ils viennent des villages de Fulleren, Mertzen, Saint Ulrich, Strueth, Altenach et Manspach. Les élèves de petite section et de moyenne section de maternelle sont scolarisés à Strueth dans la classe de **Lydie Wiest** et de **Vanessa Ott**, avec le soutien des ATSEM **Martine Schwartzentruber** et **Ida Viron**.

Les élèves de petite de grande sections de maternelle sont scolarisés à Altenach, dans la classe de **Sylvie Philipp** avec le soutien des ATSEM **Marie De Abreu**, **Isabelle Munch** et **Marilou Da Fonseca**.

Les élèves de CP sont à Fulleren dans la classe **d'Anne Eschenbrenner**, avec le soutien des AESH **Séverine Marguier** et **Florence Meder**.

Les élèves de CE1 sont aussi à Fulleren dans la classe de **Sébastien Klein** avec le soutien de l'AESH **Géraldine Sinniger**.

A Manspach, se trouvent les élèves de CE2/CM1, dans la classe **d'Alexandra Friehe** avec le soutien de l'AESH **Florence Meder** et les élèves de CM1/CM2, dans la classe de **Diane Kaszuk** et **d'Anaïs Girardot**, avec le soutien de l'AESH **Karine Staedelin**.



La direction du RPI est assurée par **Diane Kaszuk**.

Le transport scolaire est organisé par le Syndicat Intercommunal Scolaire des Sources. Deux cars permettent d'assurer la circulation des enfants entre les villages sous la surveillance des ATSEM **Ida Viron**, **Marie De Abreu** et **Marilou Da Fonseca**.

Nous vous souhaitons à tous de belles fêtes de fin d'année.

L'équipe pédagogique RPI des sources



Le financement du fonctionnement du R.P.I. est assuré par les communes par le biais du Syndicat Intercommunal des Sources où siègent les Maires et Délégués des six communes, sous la présidence de **Mme Marie Meister**.

La participation financière des communes est calculée au prorata du nombre d'élèves (128), du nombre d'habitants et du potentiel fiscal.

ALTENACH: 32 664.77€

FULLEREN: 44 930.68€

MANSPACH: 45 862.66€

MERTZEN: 24 887.95€

SAINT-ULRICH: 42 648.78€

STRUETH: 47 087.66€

230 082.50 €/an

DES PROJETS DE MANDAT

1. Aménagement de la rue des VERGERS

- ⇒ Cheminements mixtes
- ⇒ végétalisation

2. Maison Lldy : quel avenir ?

Cette petite maison à colombage sise n° 1 rue de l'Eglise dispose d'un intérêt patrimonial certain mais difficilement exploitable sur le terrain existant car trop étroit. Cette maison pourrait devenir un véritable atout pour notre village. Appel à la population ! Toutes les idées sont les bienvenues !

3. CIMETIERE, cavurnes pour urnes cinéraires

Mise en place de cavurnes horizontales 80X80, pour répondre aux besoins liés à la crémation, tout en permettant le fleurissement.

4. OPTIMISER LE SITE DU MOULIN A HUILE

Ce moulin à huile a un réel potentiel au niveau du patrimoine. Il a été restauré par les chantiers internationaux de la jeunesse, sa toiture est photovoltaïque, et gérée par l'association citoyenne « Energie partagée de Haute Alsace ». Il accueille déjà tous les derniers samedis du mois le Marché BIO-FERMIER et sert de cadre aux manifestations officielles ainsi qu'aux manifestations traditionnelles. Il faut maintenant lui trouver une fonction d'animation alliant patrimoine, économie et développement durable.



Rue des Vergers



Maison Lldy

Cimetière

Les demandes de renouvellement des concessions du cimetière échues en 2020 ont été envoyées courant du mois d'août aux différents concessionnaires ou à leurs ayants droits.

La recette de ces renouvellements permettra de financer une partie des futures cavurnes.

Un grand Merci à M. Jean-Paul SCHIBLER qui a mis gratuitement à disposition son outil informatique dédié à la gestion des cimetières. Cet habitant de Romanswiller (67) de 71 ans, passionné d'informatique, a créé l'application GESTCIM 100 % gratuite, libre de droit et sans mise à jour payante. Manspach devient ainsi la 9ème commune équipée de ce dispositif.

Merci également à Mme BAUERLIN et M. KOHLER pour leur aide apportée lors de la recherche des concessions sur place au cimetière.



Le Moulin



Marché BIO-FERMIER

MANSPACH DANS L'INTERCOMMUNALITE :

La Commune de MANSPACH est incluse dans plusieurs structures intercommunales:

1° COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD-ALSACE-LARGUE (CCSAL): 44 communes

Altenach, Ballersdorf, Balschwiller, Bellemagny, Bernwiller, Bréchaumont, Bretten, Buethwiller, Chavannes-sur-l'Etang, Dannemarie, Diefmatten, Eglingen, Elbach, Eteimbes, Falkwiller, Friesen, Fulleren, Gildwiller, Gommersdorf, Guevenatten, Hagenbach, Hecken, Hindlingen, Largitzen, Magny, Manspach, Mertzen, Montreux-Jeune, Montreux-Vieux, Mooslargue, Pfetterhouse, Retzwiller, Romagny, Saint-Cosme, St-Ulrich, Seppois-le-Bas, Seppois-le-Haut, Sternenberg, Strueth, Traubach-le-Bas, Traubach-le-Haut, Uerberstrass, Valdieu-Lutran, Wolfersdorf ;

23 000 habitants, 230 km², 10 000 foyers.

Président : M. Vincent GASSMANN Maire de Chavannes-sur-l'Etang.

2° ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'EAU DE LA LARGUE ET DU SECTEUR MONTREUX (EPAGE LARGUE) : 55 communes

Altenach, Balschwiller, Bellemagny, Bendorf, Bernwiller, Bisel, Bretten, Buethwiller, Chavannes-sur-l'Etang, Courtavon, Dannemarie, Diefmatten, Durlinsdorf, Eglingen, Eteimbes, Falkwiller, Friesen, Fulleren, Gildwiller, Gommersdorf, Guevenatten, Hagenbach, Hecken, Heidwiller, Hindlingen, Illfurth, Largitzen, le Haut Soultzbach, Levoncourt, Liebsdorf, Magny, Manspach, Mertzen, Moernach, Montreux-Jeune, Montreux-Vieux, Mooslargue, Oberlarg, Pfetterhouse, Retzwiller, Romagny, Saint-Bernard, Saint-Ulrich, Seppois-le-Bas, Seppois-le-Haut, Soppe-le-Bas, Spechbach, Sternenberg, Strueth, Saint-Cosme, Traubach-le-Bas, Traubach-le-Haut, Ueberstrass, Valdieu-Lutran, Wolfersdorf.

39 000 habitants, 350 km², 166 km de cours d'eau.

Président : M. Daniel DIETMANN Maire de Manspach.

3° SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ALTENACH-MANSPACH

4° SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES BRIGADES VERTES.

5° SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)

6° Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin

Services à la population: Petite enfance. Assainissement des E.R.U. Collecte des Produits résiduels ménagers. Maison de la Nature. Ecole de Musique. Développement du Territoire. Economie, environnement, Transition énergétique. Tourisme.

Le Service des produits résiduels ménagers (Ordures ménagères, papiers cartons, emballages flaconnage, verre, végétaux, encombrants etc...) collecte annuellement dans les 44 communes 9800 tonnes de produits. Sur ces 9800 tonnes, 8360 tonnes sont valorisés, et 1440 tonnes issues majoritairement des poubelles noires/oranges de la pesée embarquée sont incinérées. La facturation est établie sur cette fraction là. En France, la moyenne de ces non recyclables est de 260 kg/habitant/an. Dans la CCSAL, la moyenne de ces non recyclables est de 63 kg/habitant/an. A Manspach, la moyenne de ces non recyclables est de 55 kg/habitant/an. Bravo, pour la qualité du tri. « Mieux j'achète, plus je composte, mieux je trie, moins je paie »

Préservation qualitative et quantitative des ressources en eau : Protection, entretien, aménagement et surveillance des cours d'eau et zones humides du B.V. de la Largue. Prévention face aux inondations, coulées de boue, et optimisation des zones humides et inondables. Mise en œuvre et suivi des « Contrats territoriaux Eau et Climat ». Mise en œuvre sur territoire « Sundgau », de la Directive Cadre européenne NATURA 2000. Préservation de la biodiversité. Prévention contre les nitrates et les pesticides. Information.



Sous l'autorité du Maire de la Commune, les gardes assermentés des Brigades vertes départementales assurent la sécurité, surveillent, rappellent à l'ordre, dressent des rapports et dressent procès-verbal en cas d'infraction au code Rural et au code de la route. Non respect de la signalisation, stationnement, dépôts sauvages, déversements délictueux, stationnement sur trottoirs, nuisances sonores, pollutions, feux, divagations d'animaux domestiques, troubles de l'ordre public etc...

Les amendes ordinaires vont de 63 à 135 €

Les brigades vertes sont là pour nous aider à nous respecter les uns les autres dans le cadre des règles républicaines garantes de bon voisinage et de solidarité

Fin de la 3ème tranche d'enfouissement
des réseaux secs



RETROSPECTIVE 2020



Distribution des masques par le C.M.



Elections municipales



Incendie usine OSA 6 Juin 2020



Nouvel abri bus à l'école



18 Août dépose
des poteaux E.D.F.



Pose des trottoirs rue du Viaduc



11 Novembre : Commémoration Armistice



NOEL 2019



**5 Octobre: Rencontre avec Claude GIRARD,
garde forestier**



M. Girard a expliqué : La forêt est nécessaire à la vie, il faut donc la préserver. C'est un écosystème complexe où sont intimement liés l'univers animal et végétal.



Avec le changement climatique, la sécheresse, nos forêts, elles aussi malheureusement, dépérissent.

Nous avons donc décidé avec Claude GIRARD, de couper uniquement les arbres malades pour le bois de chauffage

400 à 500 m3 d'arbres sont dépérissants :

- ⇒ Frênes victimes de la chalarose (maladie causée par un champignon microscopique)
- ⇒ Hêtres meurent à cause de la sécheresse
- ⇒ Epicéas (vers étang communal) rongés par des scolytes



Frêne infecté

Une partie de la parcelle 11 sert de réserve naturelle pour une durée de 45 ans où plusieurs essences de bois pourront s'y reproduire et se régénérer en toute liberté. Une surveillance particulière des jeunes frênes s'impose.

Le point positif est que malgré ces changements climatiques, quelques jeunes arbres, tels que les érables sycomores et les chênes arrivent à se développer.

« La forêt n'est pas qu'une usine à bois, c'est un patrimoine naturel nécessaire à l'avenir » Claude GIRARD



Le sol est une ressource non renouvelable à l'échelle humaine. C'est un écosystème fragile, soumis à de nombreuses menaces :

- Erosion
- Baisse de la teneur en matière organique
- Artificialisation des sols
- Pollution
- Tassement

La biodiversité du sol (bactéries, champignons, faune invertébrée, rongeurs, insectivores ...) fait du sol un système complexe naturellement recycleur, générateur et épurateur :

Fertilité du sol : Chaque organisme vivant, à son échelle permet le bon fonctionnement et la fertilité du sol :

Certains vont structurer le sol et lui offrir une bonne porosité, favorisant la circulation de l'eau et de l'air.

Les micro-organismes (bactéries et champignons microscopiques) vont jouer un rôle essentiel en assurant le décomposition de la matière organique en éléments nutritifs assimilables par les plantes(azote, phosphore, ...)

Les relations de symbiose entre les plantes et les champignons, vont faciliter l'accès des plantes aux éléments nutritifs et donc favoriser leur bon développement .

Régulation des ravageurs : Plus un écosystème est riche, plus il sera résilient. Ainsi, la diversité de prédateurs permet de limiter la prolifération des certains insectes ou champignons ravageurs.

Epuration de l'eau : Le sol filtre et épure les eaux qui les traversent. Les polluants contenus dans les eaux sont dégradés par les micro-organismes, ce qui limite leur transfert vers les eaux superficielles ou les nappes phréatiques.

Les vers de terre sont indispensables pour aérer le sol



Quelques exemples de bonnes pratiques pour préserver la biodiversité de son sol :

• **NE PAS UTILISER DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES** qui sont nocifs pour les organismes et provoquent des déséquilibres (par ex un produit fongicide aura un impact sur les champignons et les mycorhizes qui eux-mêmes servent de nourriture à d'autres organismes)

• **PREVENIR LE TASSEMENT :** le passage répété d'engins , en particulier sur sol humide, va le tasser et entrainer une diminution de l'air , de l'eau et de l'espace disponible pour les racines . **LIMITER LE TASSEMENT** en utilisant des pneus basse pression, en limitant le nombre de passage...

• **NE PAS LAISSER DES SOLS A NUS :** pour éviter l'érosion et le dessèchement , il est important de mettre en place un couvert végétal ou paillage qui maintiendra une certaine humidité et apportera une matière organique.

• **REFLECHIR LES AMENAGEMENTS** pour conserver au maximum les surfaces perméables (par ex préférez les fosses de plantation continues lors de la plantation d'alignement)



? *Le saviez vous ?*

70% des antibiotiques sont des bactéries du sol



Je suis propriétaire riverain,

Mes droits et mes devoirs

Droit de propriété (article L215-2 du Code de l'environnement)

Le propriétaire riverain d'un cours d'eau naturel (hors canaux d'irrigation ou voie navigable de France) est propriétaire de la berge, de la végétation qui s'y trouve et du fond du lit jusqu'au milieu du cours d'eau (milieu entre les 2 hauts de berges).

Droit de pêche (article L435-4 du Code de l'environnement)

Les propriétaires riverains bénéficient, chacun de leur côté, du droit de pêche jusqu'au milieu du cours d'eau. Ce droit de pêche peut être loué par une association de pêche agréée (AAPPMA). Toutefois, le propriétaire riverain, s'il veut user de son droit de pêche sur sa propriété doit nécessairement s'acquitter de la Cotisation Pêche nationale pour les Milieux Aquatiques (CPMA)

Devoir d'entretien régulier (article L215-14 du Code de l'Environnement)

Le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau. Celui-ci a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique, notamment par enlèvement des embâcles et par élagage ou recépage de la végétation des rives

Un embâcle est un bouchon qui se forme dans le lit du cours d'eau (par amas de bois et autres débris) pouvant engendrer des débordements intempestifs et des érosions de berge.

Retrouvez tous les textes de loi relatifs aux cours d'eau et zones humides

<https://www.legifrance.gouv.fr/initRechCodeArticle.do>

Quelques conseils pratiques

La rivière est un milieu vivant, en perpétuelle évolution, qui recèle une biodiversité riche tenant sur un équilibre fragile. Afin de ne pas déstabiliser ce fragile équilibre, il convient de suivre quelques règles de gestion. De plus, les travaux sur berges sont soumis à la loi sur l'eau et nécessitent des déclarations / autorisations préalables de la Préfecture.

Je souhaite entretenir la ripisylve (végétation de la berge)

La mauvaise idée

Je démarre ma tronçonneuse et je coupe tout! Une coupe à blanc engendre souvent des érosions de berges, une baisse de la qualité de l'eau (par réchauffement) et un effondrement de la vie aquatique.



Le bon réflexe

Je prends contact avec l'EPAGE; le technicien vient chez moi et ensemble nous sélectionnons les arbres à enlever. Le technicien me conseille également concernant les essences d'arbres et buissons à privilégier pour replanter.



Je rencontre un problème d'érosion de berge

La mauvaise idée

Je réalise une protection de berge de fortune avec ce que j'ai sous la main. Une protection de berge mal réalisée peut entraîner une dégradation de la qualité du cours d'eau (pollution, encombrement du lit) et une déstabilisation de la berge.



Le bon réflexe

Je prends contact avec l'EPAGE; le technicien vient chez moi et me conseille sur la technique la mieux adaptée à mon problème, m'accompagne dans mes démarches administratives et peut même suivre les travaux.



Je participe, à mon niveau, à la protection et au maintien de la qualité de la rivière

Quand je tonds mon jardin, je maintiens une bande de 1 mètre d'herbe non coupée le long de la berge. Ce maintien permet de préserver la biodiversité des berges du cours d'eau et de protéger la berge des phénomènes érosifs. De même j'évite de stocker et composter mes déchets fermentescibles (restes de cuisine, tonte, branches) à proximité immédiate de la berge. Bien que ces déchets soient naturels, leur compostage produit des jus qui polluent gravement les milieux aquatiques.



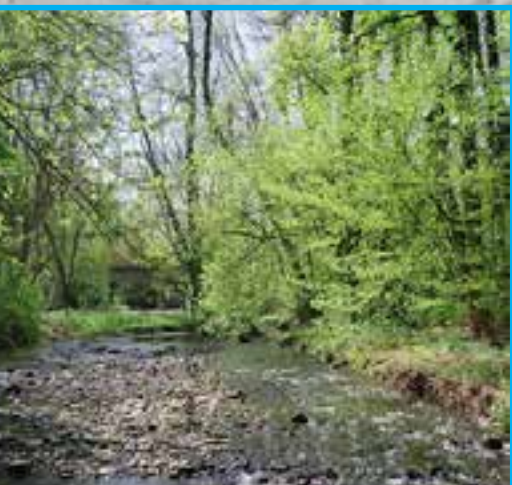


INFRACTION - POLLUTION



Les avaloirs des 162 tabourets siphons et les canalisations de récupération des eaux pluviales posés en bordure des routes départementales et communales ont un rôle sécuritaire et sont de ce fait strictement réservés à la collecte des eaux de ruissellement d'origine pluviale, pour éviter les phénomènes de submersion et réduire les risques d'inondation. Leur entretien, et notamment le curage périodique des tabourets siphons, relève de la responsabilité de la commune, au même titre que les pollutions induites, le cas échéant par ces dispositifs lors de leur rejet dans le milieu naturel.

Il est donc strictement interdit aux particuliers et aux entreprises de déverser ou de balayer quelque substance que ce soit dans ces dispositifs, comme cela a été le cas, avec du béton, le 9 octobre à Manspach. Selon le cas ces dispositifs sont en relation directe avec la rhizosphère ou la rivière qui est elle-même en relation avec la nappe aquifère où est recherchée l'eau d'utilisation humaine. A l'heure où la qualité de l'eau subit les conséquences dramatiques du réchauffement climatique, il appartient à tous d'être respectueux. La brigade verte est chargée de verbaliser les contrevenants.





Pour tout conseil technique, question ou projet concernant votre terrain à proximité d'un point d'eau ou en zone Natura 2000, les services de l'EPAGE se tiennent à votre disposition :

[EPAGE Largue](#)

Tél: 03.89.08..04.66

contact@epage-largue.eu

<http://www.epage-largue.eu/riviere-largue/>

Vous constatez une pollution ou infraction au code de l'environnement :

[OFB \(office Français de la Biodiversité Service départemental du HAUT-RHIN \)](#)

Tél: 03.89.33.90.03

sd68@ofb.gouv.fr

[Direction Départementale des territoires du HAUT-RHIN, service Eau, Environnement](#)

Tél: 03.89.24.82.67

Ddt-seen@haut-rhin.gouv.fr

L'EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau le Largue et du Secteur de Montreux) avec ses partenaires (Communes, Intercommunalités, Département 68, Agence de l'eau Rhin-Meuse) aide à promouvoir l'intérêt collectif dans le domaine de la Gestion de la préservation, de la protection, de la pérennisation qualitative et quantitative des ressources et des milieux naturels du cycle de l'eau et la protection contre les inondations (G.E.M.A.P.I = Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations.)

En se dotant d'un S.A.G.E (Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau) dès 1995 et en optimisant la fonctionnalité des inondations afin de protéger les personnes et les biens, l'EPAGE est en mesure de poursuivre sa tâche dans le sens d'une atténuation des effets d'un réchauffement climatique particulièrement impactant en cas d'orages, d'inondations et de sécheresse.

Au contact des usagers, des inondations, de la sécheresse, de la baisse régulière des débits des cours d'eau, du dépérissement accéléré de certaines essences de ripisylves (ensemble des formations boisées présentes sur les rives d'un cours d'eau), de l'effondrement des volumes disponibles sur de nombreux captage d'alimentation en eau potable, de l'assèchement des zones humides, il est permis d'affirmer, chiffres et constats à l'appui, que le réchauffement climatique et ses conséquences hydriques s'accroissent.

« Lorsque la température moyenne de la planète s'élève de + 1° Celsius, l'évaporation instantanée de l'eau des milieux naturels augmente de 8 % (Jean Jouze | G.I.E.C.2020)

Cette progression fulgurante de l'évaporation induit parallèlement une montée en intensité des orages, des ruissellements, et donc des inondations.



Un président, jeune et dynamique, qui se veut innovant et solidaire.



Vincent GASSMAN, Maire de Chavannes -sur-l'Etang succède à Pierre SCHMITT à la présidence de la communauté de communes SUD ALSACE LARGUE.

- ⇒ **Nouveauté :** Une COMCOM qui se veut plus proche des communes en créant un « pacte de gouvernance » permettant ainsi de définir le cadre des relations entre les communes et leur intercommunalité
- ⇒ **Mieux reconnaître la place des communes dans l'intercommunalité**
- ⇒ **Mieux connaître les besoins des communes et de ses habitants**

Projets à venir

1. Centre de collecte et de valorisation des produits résiduels ménagers à Retzwiller . Ouverture 1er trimestre 2022

- ⇒ Améliorer la prévention, la réduction et le recyclage des produits résiduels et des objets. (Chercher à atteindre le 0 déchet plastique)

2. Un parc solaire sur la zone d'activité de Retzwiller

En service été 2021

- ⇒ Installation d'un champ solaire de 5 hectares, 25000 panneaux, d'une puissance de 4.6MWc qui permettra de produire l'équivalent de la consommation électrique de 1500 à 1800 foyers hors chauffage.



Projets liés à l'agriculture

1. Création d'une marque valorisant les productions et pratiques de l'élevage du Sundgau

- ⇒ Promouvoir une agriculture en lien avec les enjeux et les potentialités actuels
- ⇒ Implanter des cultures énergétiques à bas niveau d'impact sur la ressource en eau

2. GERPLAN : Plan de Gestion de l'Espace Rural et périurbain

- ⇒ Préservation des vergers / Renaturation de zones humides / Plantation de haies/ Intégration paysagère des bâtiments d'élevage

- ⇒ Concours des prairies fleuries

3. Partenariat avec la Maison de la Nature

- ⇒ Eco jardiniers (jardins au naturel)



Un grand Bravo à THIERRY!



Passionné de moto depuis son plus jeune âge, Thierry STANTINA, dès 1993, alors qu'il n'a que 24 ans, s'engage durant 2 années, dans des courses dites « promotion ». Ces courses moto, organisées par la FFM (Fédération Française de Motocyclisme) permettent à ses licenciés de rouler en moto sur circuit fermé tout en limitant un maximum les risques.

De 1996 à 1998, il accompagne un pilote lors du championnat de France Promosport en 600cm³. Jusqu'en 2001 il participe au championnat du monde d'endurance et devient TEAM MANAGER du SART (Sud Alsace Racing Team), une équipe constituée de 21 personnes (mécaniciens, intendance, kiné, chronométreurs, sécurité incendie). Ils terminent à une belle 8ème place aux 24h de SPA FRANCORCHAMP en Belgique (sur une même moto 3 pilotes se relaient pendant 24h). Après quelques années sans pratique, ce n'est qu'en 2003 que Thierry se remet en piste et 2009 marque le retour en compétition. Thierry s'inscrit à la coupe de France « Michelin Power Cup » où environ 80 participants s'affrontent pour réaliser les tours de circuit le plus rapidement possible.

Après plusieurs courses, jusqu'en 2012, où il obtient de bons résultats sur sa Suzuki 1000cm³ puis sur une Kawasaki (8ème à Bresse, 10ème à Magny Cours), Thierry s'engage en 2013 dans le championnat Rehm dans la catégorie « Crazy Old Man » (vous pourrez traduire !). Ce fut l'occasion pour lui de rouler sur les plus grands circuits d'Europe, Mugello et Misano en Italie, Barcelone en Espagne, Brno en République Tchèque, Rijeka en Croatie, et d'autres encore. Terminant 2ème en 2014 face à des concurrents de diverses nationalités (Allemandes, Suisse, Anglais, Italiens, Autrichiens...). Il décide de se remettre aux courses d'endurance avec un autre pilote Alsacien. L'équipe constituée des deux pilotes, gagne plusieurs courses dont celle de Brno en 2016. En 2018, une connaissance lui propose de participer à des courses de motos « anciennes ». D'abord retissant il participe, toutefois à plusieurs courses sur une Suzuki 1100 GSXR de 1989. « Finalement piloter des motos dites anciennes, ça lui rappelle les premiers kilomètres réalisés quand il avait 18 ans et qu'il écumait les routes d'Alsace avec d'autres Manspachois ! ». Cette expérience l'a poussé à s'engager dans le championnat de France VMA (Vitesse Motos Ancienne) en 2019. Avec une bande de copains il prépare une YAMAHA 750 CM³ DE 1995 dans la catégorie Superbike (SBK750). Ce championnat de 6 épreuves de 2 courses chacune, se déroule dans les 4 coins de la France, Croix en Ternois (Aras), Pau (non loin des Pyrénées), Circuit Carole (Paris), Ledenon (Nîmes)....Lors de ces courses « Sprint » de 30 minutes, où les vitesses peuvent atteindre 250 km/h chrono, Thierry et son équipe terminent Vice Champion de France 2019.

Cette année, malgré un championnat écourté dû aux restrictions sanitaires, ils terminent sur la plus haute marche le 27 Septembre, ils sont **Champions de France**.

Félicitations à Thierry et à son équipe pour ce beau parcours.



CLUB DE TRAVAIL D'AIGUILLES



Animé par Marie Claude Saunier, tous les mardis soir à partir de 19h30 se réunissent dans l'espace rencontre sous la Mairie, amies, collègues, voisines autour d'une même passion. Chacune y apporte sa confection (tricot, canevas, couture....)

Un moment de convivialité, d'échanges et de partage. Merci à Marie-Claude!

Malheureusement suite aux mesures sanitaires, le groupe ne peut accueillir, d'autres personnes, pour l'instant.

VIVE LES BEBES !

Afin d'annoncer les naissances aux habitants de Manspach, et aux usagers de la rue de la vallée Nathalie VERRIER , 1° Adjointe, a



sorti sa caisse à outils, et avec l'aide de Georges son conjoint, elle a réalisé une superbe figurine de cigogne, pour annoncer les naissances manspachoises sur le parvis de la Mairie. Grand Merci !

RESTAURATION DU PATRIMOINE



En Juillet 2019, Samuel RIETSCH, Étudiant en Horlogerie à Morteau proposait à M. le Maire, lors des Ecodialogues, de restaurer bénévolement l'ancien mécanisme de l'horloge de l'Eglise St Léger. A charge pour la commune d'assurer la fourniture, les matériaux et produits nécessaires.

Un an plus tard, Samuel nous montre le résultat de son remarquable travail. C'est absolument magnifique, d'une rigueur et d'une méticulosité extrême. Grand merci à lui. A présent, c'est le Conseil de Fabrique qui prend le relais, pour scénariser ce superbe mécanisme dans l'Eglise.



PATRIMOINE ALSACIEN

Petit Quizz :

Combien y a-t-il encore de maisons à colombages

À Manspach ?

Où se cache votre maison ?







Malgré la tempête covid, la maison de la nature poursuit sa route.

A la veille du confinement le 17 mars de cette année, les animateurs de la Maison de la Nature s'apprêtaient à entrer dans la haute saison d'accueil sur le site d'Altenach ou d'intervention dans les écoles sur l'ensemble de son territoire. Ce ne sont pas moins de 80 journées d'animation avec plus de 30 classes qui ont été annulées suite à la pandémie. Classes vertes, sortie de fin d'année, animations pour inciter à limiter des pesticides, écoles maternelles, IME, collège, adultes... toutes ces activités se sont arrêtées brutalement, comme dans l'ensemble du pays.

Mais si les activités ont été annulées, les animateurs n'ont pas chômé durant toute cette période. En effet l'équipe s'est engagée dans des travaux d'entretien de bâtiment repoussés de longue date par manque de temps. De plus, afin de maintenir le lien avec ses adhérents, les animateurs invitaient également toutes les personnes à leur envoyer des photos d'animaux, plantes... aperçus durant le confinement pour que les naturalistes leur déterminent le nom. Enfin un grand travail pour préparer le déconfinement et l'organisation des vacances a été engagé pour que les activités puissent reprendre le plus sereinement possible durant l'été.

Les grandes vacances ont enfin connu le grand retour des rires des enfants dans un cadre sanitaire qui assurait à la fois la sécurité et le maximum de liberté pour que les enfants puissent tout de même s'épanouir malgré le contexte oppressant. Ainsi les enfants étaient regroupés en 4 groupes de 8, encadrés par deux animateurs. Chaque groupe avait droit à un chapiteau parfaitement équipé pour le confort de tous : vestiaire, coin cantine, coin lecture, coin jeu. Ainsi, les enfants sont restés à l'extérieur durant tout l'été sans avoir besoin de mettre un pied dans les bâtiments. 100% dehors. 100% nature. Afin de compenser la réduction du nombre d'enfants, les animateurs se sont même engagés pour proposer une semaine d'activité supplémentaire.

Pendant que la Maison de la Nature accueillait plus de 300 enfants durant les vacances, la buvette, l'exposition, les jeux de piste ont également ouverts leur porte et ont permis d'accueillir plus de 1500 personnes sur la même période.

Enfin, près de 25 activités proposées pour les familles ont complété l'agenda bien chargé de cet été : sortie castor, découverte du chamois, balade autour des mélèzes de Durmenach, découverte des moulins du Thalbach ont ravi les 180 personnes venues participer à ces rendez vous.






Depuis, la Maison de la Nature reprend ses activités le plus normalement possible entre dates décalées, rendez vous annulés, cas contacts déclarés dans les classes... Mais l'association maintient son cap et fait tout pour se maintenir au meilleur niveau... François JAECKEL (Animateur)



Eric AUSILIO Directeur avec Rémy WITH Président du Conseil Départemental et Dany DIETMANN Président de la Maison de la Nature



Manspach en quelques chiffres

- 573 habitants au 1^{er} Janvier 2020 contre 556 en 2012 
- 7 naissances 
- 119 personnes ont moins de 18 ans contre 124 en 2007 
- 126 personnes sont retraitées et 11 ont 80 ans et plus 
- 105 familles avec enfants vivent à Manspach, soit 43 % des ménages de la commune 



Logement et cadre de vie

Manspach est un petit village où il fait bon vivre et on s'y sent bien



23 ans est la durée moyenne de résidence dans son logement pour Manspach contre 17.3 pour le Haut-Rhin

En 1968 le nombre de logements était de 103 , aujourd'hui Manspach en compte **271**



62 entreprises sont présentes dans notre commune(auto entreprises comprises)



81% des Manspachois sont actifs contre 74% au niveau national (34 personnes travaillent à temps partiel dont 26 femmes)

30 personnes sont inscrites à Pole emploi (10 ont plus de 50 ans), ce qui donne une taux de chômage à 11% contre 14% dans le Haut-Rhin



SIAEP ALTENACH-MANSPACH

Bilan 2019

En 2019, l'eau produite et distribuée est conforme aux limites bactériologiques et physico-chimiques en vigueur (ARS) = **une eau de qualité sans nitrates et sans pesticides** . Le service public d'eau potable dessert 390 abonnés pour (156 pour ALTENACH / 234 pour MANSPACH), soit 39,8 abonnés /km .La consommation moyenne est de 107,84 m³ / abonné. Cela représente 966 habitants, soit une consommation de 44m³/habitant alors que la moyenne nationale française est de 54 m³/hab/an.

44750 m³ d'eaux souterraines ont été prélevés en 2019 , et 42056 m³ ont été vendus aux abonnés , soit 90112€ ttc de recettes pour l'exercice 2019

Le prix du m³ est passé de 1,65€ ht à 1,70€ ht au 1/01/2020 (hausse en raison de l'achat des nouveaux compteurs individuels)

La dépense 2020 pour travaux est de 89928.80 € ttc (nouveaux compteurs compris)



Travaux Rue du moulin

Pour toute urgence

⇒ **M. René GONDA**

Président au 06.33.96.73.73

⇒ **M. Jean louis STANTINA**

V. Président au 06.86.76.66.78

Siège :

Mairie d'Altenach 2 rue de la Cure

Tel 03.89.25.02.54

mairie.altenach@wanadoo.fr

Les travaux de branchements et de réparation sont confiés à TP DU SUND'GO à Ferrette



Rupture canalisation Rue St léger Juin 2020



« C'est vachement dur d'être vaches et éleveurs de vaches avec le réchauffement climatique »



Pêche électrique de contrôle dans la largue à Manspach par les techniciens de la fédération de pêche du Haut-Rhin. Après contrôle, les poissons sont rendus à leur rivière

A MANSPACH le 2 septembre, sur 100 m de Largue, la pêche électrique a révélé 14 espèces de poissons . (Taille 10/350mm)

18 Truites Fario , 22 Barbeaux, 48 Chevesnes, 1 Gardon, 175 Goujons, 593 Loches franches, 7 Bouvières, 1 Rotengle, 209 Spirlins, 1 Perche commune, 9 Perches Soleil, 44 Vairons, 6 Vandoises, 5 Pseudo Rasboras.

Grâce à ses prairies riveraines, ses ripisylves, et présentement les stations d'épuration, la Largue regagne nettement en qualité , en conservant des températures voisines de 15° et un bon taux d'oxygène.



*Montre-moi ta rivière
je te dirai qui tu es !*



Avec l'animation de l'EPAGE et de NATURA 2000 et de la Fédération de pêche du Haut-Rhin, notre rivière, La Largue, fait l'objet d'une surveillance et d'un suivi très réguliers. Cette surveillance rigoureuse de la qualité des eaux, des débits, des variations de température, de la biodiversité aquatique et riveraine, sont autant d'éléments permettant d'anticiper les évolutions de la qualité de l'hydrosystème de la vallée. En osmose avec les zones humides et les zones de captage, la qualité de l'eau de la rivière est déterminante pour la qualité des nappes aquifères sous jacentes et l'alimentation en eau des populations, des agriculteurs et des entreprises. Dans ce contexte, la diversité des espèces trouvées dans un cours d'eau, permet de définir la qualité de ce cours d'eau. C'est la raison pour laquelle, tous les ans, il y a de nombreux tronçons de la Largue qui sont investigués par des pêches électriques, dont 100 mètres à Manspach.



Les poissons sont comptés, mesurés, pesés



Auscultés



Les truites attendent le retour à la rivière

Visite sur le plancher des carpes le 19 Septembre 2020 (Etang Nérac)

Tapissé d'oxyde de fer et de coquilles d'escargots d'eau

Une autre facette de la
bio diversité nécessaire
aux équilibres de la vie



A partir du 01 janvier 2020, l'APAEI du Sundgau devient APBA Territoire Sundgau



EN SAVOIR

En 2019, la vente des 9400 brioches a permis de conclure la dernière tranche de la rénovation des chambres et des salles de bain du foyer de vie des Travailleurs handicapés.

APBA a pour projet cette année la « Création d 'appartement pédagogique pour apprendre à se débrouiller seul dans son logement pour les tâches du quotidien »

Merci à tous les bénévoles, aux donateurs, et aux Manspachois pour leur solidarité !

Cours de GYM

Tous les Mardis

18h15

Salle des fêtes MANSPACH

Contact Jerry MONNOT

Tél 06.77.19.60.43



Numéros utiles

Ecole Manspach 03.89.25.17.12

Com Com SAL 03.89.07.24.24

Gendarmerie Dannemarie 03.89.25.04.09

Brigades vertes 03.89.08.00.71

Pharmacie de garde 3237



SAMU



Police
Gendarmerie



Pompiers



Toutes
urgences

Stage d'arboriculture 2020-2021

L'association arboricole de la Porte d'Alsace et de la Vallée de la Largue organise un stage en arboriculture de 9 sessions d'une journée complète de novembre 2020 à juillet 2021. Le coût est de 80 € par personne (documentation comprise)

Pour le 20ème anniversaire du GER-PLAN, la COMCOM Sud Alsace Largue subventionnera 20% le prix du stage pour toute personne résidant dans la COMCOM.

Pour TOUS RENSEIGNEMENTS, veuillez contacter M. Yves HINDERER au 03.89.08.12.70 /07.87.85.86.08

Hinderer.yves@wanadoo.fr



Réponse au quizz : 47 maisons à colombages encore présentes à Manspach (en incluant le moulin, la maison LIDY, 6 sont inhabitées)

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC: Lundi de 19h à 21h / Mardi de 13h30 à 17h / Vendredi de 8h30 à 12h Tél: 03.89.07.21.17

Le secrétariat de la Mairie sera fermé du 23 Décembre 2020 au 4 Janvier 2021.



Que ce bouquet de reflets de fin d'automne vous permette à tous de trouver l'énergie nécessaire pour vous protéger, vous aider, et passer malgré tout des fêtes de fin d'année pailletées de petites mais prudentes douceurs, pleines d'espoir et de vœux de santé pour entrer sereinement dans un très prochain printemps de retour aux libertés des liens sociaux.

Le Conseil Municipal et le personnel communal, vous souhaitent Joyeux Noël et Bonne Année